

CONSEIL MUNICIPAL du 15 février 2023

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des Conseillers Municipaux pour leur présence à ce premier conseil de l'année 2023 et est heureux d'accueillir Monsieur Bertrand Ivain, Vice-Président chargé de la valorisation des déchets à la Communauté de Communes du Sundgau et Monsieur Frédéric Scattolini, Directeur du service de valorisation des déchets à la Communauté de Communes du Sundgau. Ces derniers, en première partie du conseil, font le point sur le ramassage des déchets sur Durmenach, donnent des explications sur le fonctionnement de ce service et répondent aux différentes questions des élus.

Affaires financières

Demande de participation financière à la mise en place d'un panneau – Office du Tourisme.

L'Office du Tourisme du Sundgau Sud Alsace sollicite une aide pour le financement et la pose d'un panneau présentant le circuit du grand chêne au point de départ à l'ancien cimetière israélite. Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention d'un montant de 200 €.

Subventions aux associations 2023.

Les différentes subventions versées aux associations en 2022 seront reconduites en 2023 sur présentation du compte-rendu de leur assemblée générale annuelle.

Affaires générales

Mise à jour abonnement de maintenance-Charvet.

Face à la hausse des prix de l'énergie, l'entreprise Charvet-industrie qui gère la maintenance du panneau lumineux devant la Mairie, a mis à jour le tarif d'abonnement. Le Conseil Municipal prend acte de la hausse du tarif annuel.

Autorisation de port de caméra – Gardes Champêtres.

Le Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux, sollicite l'autorisation des maires pour mettre en œuvre le projet d'expérimentation de port de caméras mobiles par les Gardes Champêtres des Brigades Vertes d'Alsace.

Le Conseil Municipal se dit favorable à la mise en place de ce projet expérimental.

Projet MAM.

Le projet de réhabilitation de l'annexe de l'ancienne école primaire en Maison d'Assistantes Maternelles présente un coût prévisionnel qui s'élève à 207 721,81 € HT. La commune déposera le dossier afin de bénéficier d'une subvention de 162 400,00 € de la Caisse d'Allocations Familiales et de 1 256,00 € pour la prime de Certificat d'Économie d'Énergie.

Ce projet est approuvé par le Conseil Municipal et l'opération sera inscrite au budget 2023.

Dispositif d'éclairage automatique pour les hélicoptères de secours.

L'installation de ce dispositif est à la charge des communes, mais subventionné à 40 % par la CEA et à 50 % par la Communauté des Communes. Ainsi, le reste à charge pour la commune serait d'environ 1 035 €. Le Conseil Municipal est favorable à l'installation de ce dispositif primordial sur le stade municipal pour porter secours à nos concitoyens.

Affaires d'urbanisme

Travaux Rue des Vignes.

Monsieur le Maire présente la convention de Co-Maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs Rue des Vignes. Le Conseil Municipal approuve cette convention établie entre la Commune, Co-traitante du groupement de Co-Maîtrise d'ouvrage, et Territoire Energie Alsace, mandataire du groupement de Co-Maîtrise d'ouvrage. Ce montant prévisionnel des travaux est de 164 378.56 € HT subventionné à hauteur de 43 272.40 €.

Affaires forestières

Motion Gardes Champêtres.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune de Durmenach adhère au dispositif du Syndicat Mixte des gardes champêtres intercommunaux sous la dénomination plus commune de « Brigades Vertes d'Alsace », il manifeste son inquiétude face au sort qui risque d'être réservé au corps de Gardes Champêtres par le Ministère de l'Intérieur et propose au Conseil de voter une motion de soutien qui affirme que la Commune de Durmenach :

- est attachée au fonctionnement d'une structure qui a fait ses preuves depuis plus de 30 ans de par la diversité de ses missions, sa capacité d'adaptation aux exigences diverses, ainsi que par sa proximité et sa disponibilité au service des élus et de la population ;
 - souhaite préserver le corps de Gardes Champêtres et ses particularités, dont la présence s'avère particulièrement utile pour répondre et résoudre de nombreuses problématiques rencontrées par les Maires, notamment ruraux, face à la montée des incivilités et d'une délinquance rurale aux multiples facettes. Par leur connaissance fine de la population locale et de la géographie communale, ils démontrent quotidiennement leur utilité dans de nombreux domaines, y compris celui du lien social.
- Le Conseil Municipal valide la motion proposée.

Avenir du grand chêne.

Monsieur le Maire fait part au Conseil de l'état sanitaire du grand chêne, situé dans la parcelle n°13, qui présente des signes de dépérissement sur la moitié du tronc et des champignons qui détériorent les racines de l'arbre. Il propose, pour des questions de sécurité, d'abattre le grand chêne. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Achat et échange de parcelles forestières.

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de vente et d'échange de parcelles forestières entre la Commune, Monsieur Finck André et Monsieur Dirrig Martin de Hégenheim.

Affaires scolaires

Convention classe ULIS.

Le code de l'éducation prévoit que les communes de résidence doivent participer financièrement aux dépenses de fonctionnement des écoles pour les enfants qui, sous motifs dérogatoires, sont scolarisés dans une autre commune que celle de leur résidence principale lorsque cette scolarisation est justifiée pour des raisons médicales.

La commune de Hirsingue accueille un enfant de Durmenach dans une classe ULIS de son école publique. Le montant des frais de participation aux dépenses de fonctionnement et la convention seront étudiés lors du prochain Conseil Municipal.

Frais scolaires 2022/2023.

Les frais de scolarité pour la section bilingue de Waldighoffen pour l'année 2022/2023 s'élèvent à 1 080 €, soit 120 € par enfant et par an.

Subvention classe découverte - École élémentaire Durmenach.

Madame Marie Parmentier, Directrice du RPI Bouxwiller/Durmenach/Roppentzwiller/Werentzhouse, sollicite une participation financière pour l'organisation de voyages scolaires des 4 classes d'élémentaire (du CP au CM2) du Regroupement Pédagogique Intercommunal ; Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention d'un montant de 500,00 € pour aider au financement de ces voyages.

Subvention voyage scolaire – Lycée Jean Mermoz.

Madame Marie Carmen Grandhayé, proviseure du lycée Jean Mermoz de Saint-Louis, sollicite une aide financière pour le voyage scolaire d'un élève domicilié à Durmenach, qui aura lieu du 15 au 17 mai 2023 au parlement Européen. Le Conseil Municipal décide de ne pas participer au financement du voyage scolaire.

Affaires de personnel

Autorisations d'absence pour événements familiaux.

Des autorisations d'absence peuvent être accordées aux fonctionnaires et agents non titulaires territoriaux à l'occasion d'événements familiaux particuliers, ces autorisations spéciales d'absence se distinguent des congés annuels et ne peuvent être octroyées durant ces derniers. Une délibération sera votée lors du prochain Conseil Municipal afin de fixer le nombre de jours accordés aux agents en fonction du motif de l'absence.

Création d'un emploi temporaire d'un Agent Postal Communal.

Afin de remplacer Mme Brigitte Kempf lors de ses congés, le Conseil décide la création d'un emploi temporaire d'agent postal communal dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Mise à disposition de la secrétaire de Mairie.

Suite à la mise en place du prélèvement à la source et pour simplifier les déclarations fiscales, la commune de Durmenach met à disposition Madame Charlotte Le Guével pour effectuer le secrétariat de l'Association Foncière. L'AF procède au remboursement à la commune de la rémunération et des cotisations y afférent.

Communauté des Communes

Convention de mutualisation – fonction prévention des risques professionnels.

La Communauté de Communes propose aux communes membres, une aide sur la thématique de la prévention des risques professionnels, la rédaction du document unique et la mise en œuvre d'actions d'amélioration de la prévention des risques.

Le Conseil Municipal approuve les termes de cette convention de mutualisation de la fonction de prévention

PLUi.

La Commission d'enquête publique du PLUi III et Gersbach a rendu son rapport ainsi que ses conclusions sur le projet. Ces différents rapports sont mis à disposition du public en Mairie pour une durée d'un an.

Salle du RASED

Madame Anita Labelle, chargée de développement à la Communauté de Communes du Sundgau, sollicite le maintien du matériel du RASED dans les locaux de l'ancienne école primaire de Durmenach jusqu'au mois de mai/juin. Le Conseil Municipal accorde le prêt des locaux à titre gracieux.

URGENT COLLECTE SUITE A L'INCENDIE DE LUCELLE

Une famille a tout perdu dans l'incendie qui a ravagé une grange, une maison d'habitation sur le site du camping de Lucelle.

Si vous souhaitez leur témoigner votre solidarité merci de déposer vos dons : à la mairie de Sondersdorf ou chez M. Mme KORNMANN 5, rue de Ferrette à WINKEL.

Nous recherchons :

- nécessaire de toilette, brosses à dents, brosses à cheveux, sèche-cheveux, etc.... (le tout neuf),
- serviettes et draps de bain neufs, peignoirs, etc....,
- vaisselle, petit matériel de cuisine (en bon état et propre), batterie de cuisine,
- boîtes métal, corbeilles, paniers, pots (en verre ou autre) permettant le rangement dans une cuisine et / ou salle de bain pour leur futur relogement,
- des effets de nettoyage (seaux, balais, balais brosse, 1 aspirateur en bon état ou neuf),

Par ailleurs les sinistrés étant toujours actuellement en situation d'urgence, les compagnies d'assurance devant venir sur site cette semaine, nous recherchons des denrées alimentaires non périssables,

-et tout autre don que vous jugerez utile (état neuf ou très bon état)

Au niveau des vêtements, nous allons faire le point pour voir ce qu'il manque, nous recherchons essentiellement des chaussures et bottes pour monsieur T.43-44. Pour le reste de nombreuses pièces ayant été collectées ce week-end nous vous remercions de ne plus transmettre de vêtements.

Merci pour eux. Aurélie KORNMANN

Semaine nationale de lutte contre le cancer : du 13 au 19 Mars

Comme chaque année, la semaine de lutte contre le cancer sera l'occasion de rappeler que la Ligue contre le cancer est présente, avant, pendant et après la maladie aux côtés des personnes touchées et leurs proches

La Ligue est la seule association qui œuvre, depuis 1918, avant, pendant et après la maladie partout en France grâce à ses 8 700 bénévoles et ses 103 Comités départementaux. Egalement 1er financeur associatif indépendant de la recherche contre le cancer, la Ligue repose uniquement sur la générosité du public et sur l'engagement de ses militants.

Déductibles à 66% des impôts, les dons sont indispensables à la Ligue pour poursuivre en toute indépendance ses actions prioritaires qui ont pour objectifs de : - Financer des équipes et des programmes de recherche sélectionnés pour leur excellence - Répondre aux besoins des personnes malades et de leurs proches - Contribuer à la promotion de leurs droits - Prévenir la maladie

Vivre ensemble : NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, bétonnières, motoculteurs, etc.. **ne peuvent être effectués que les jours ouvrables :**

**de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 20H00
du lundi au vendredi**

**de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00
le samedi.**

Respectez votre voisinage avant qu'il ne soit amené à appeler les autorités compétentes.



ET SI ON ACCUEILLAIT

UN ENFANT CET ÉTÉ ?

Devenez famille de vacances !

**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**

Contact :
afv@federationcaritasalsace.org
06 25 22 34 49 (Bas-Rhin)
06 23 08 69 75 (Haut-Rhin)
caritas-alsace.org
f Caritas Alsace i Alsace Caritas

Nageons Solidaire!

Dimanche 2 avril 2023

8h30 > 14h > Piscine Les Rives de l'Il

TAGOLSHEIM

Animations sportives & découvertes portées
par le Club Sundgau Natation

Tout public • Restauration sur place



Collecte de denrées alimentaires • L'intégralité des bénéfices sera reversée aux Restaurants du cœur



Tri des déchets

Beaucoup de sacs jaunes n'ont pas été collectés des derniers temps car, après contrôle, leur contenu n'était pas conforme.

Très souvent ils contenaient simplement des mouchoirs en papier ou de l'essuie-tout souillés qui eux, doivent être mis dans les biodéchets.

Veillez à respecter le tri et consultez le « Mémo Tri » qui vous a été distribué avec le calendrier des ramassages ou sur le site de la Communauté des Communes du Sundgau :

<https://www.cc-sundgau.fr/vivre-et-habiter/memo-tri-verso-calendrier2022.pdf>

Pour toute question sur un déchet que vous ne savez pas où déposer ou comment trier, n'hésitez pas à contacter le service valorisation des déchets par téléphone au **03.89.08.36.24** ou par message électronique à l'adresse **bien-trier@cc-sundgau.fr**